UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-12-16-08-5

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VIII- Formation

- **Modification du parcours « Droits administratif et constitutionnel » en « Droit et contentieux des contrats et des libertés » de la mention du Master Droit public - année universitaire 2023-2024**

APPROUVE la modification du parcours « Droits administratif et constitutionnel » en « Droit et contentieux des contrats et des libertés » de la mention du Master Droit public - année universitaire 2023-2024

VOTE : POUR : 23 ABSTENTIONS : 02 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 07

Pau, le 20 décembre 2022
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022

Département d'évaluation
des formations

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université de Pau et des Pays de l'Adour

La formation	
Intitulé *(En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation)* :	Droit public
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	M
Origine de la formation *(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création)* :	Renouvellement (Maintien de la mention et restructuration des parcours)
Champ de formations *(indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire)* :	Sciences Sociales et Humanités
Etablissements *(indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation)* :	NC
Parcours *(préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)* :	- Cadre du secteur sanitaire, social et médico-social (C3S) - Droit et action publique locale (ACT) - Droit et contentieux des contrats et des libertés
Lieux de la formation *(préciser le cas échéant les délocalisations)* :	Campus de Pau

Modalités d'enseignement *(préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.) :*	Formation initiale Formation continue Apprentissage
Volume horaire de la formation *(indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :*	800h encadrées par étudiant 30h minimum de LV par année de master
Effectifs attendus :	56 par année de master (soit 14 par parcours + 24 dans la mention C3S/IFCS)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	---
Accords internationaux particuliers :	----
Conventionnement avec une institution privée française :	----

On trouvera ici :
- soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan
- soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique…).

<u>Éléments structurels</u>

Le principal objectif du master Droit Public est d'offrir une formation tout à la fois généraliste et spécialisée de haut niveau permettant aux étudiants de maîtriser des savoir-faire indispensables à l'exercice d'une fonction de responsabilité dans le secteur public, parapublic ou privé et à la préparation des concours d'entrée aux grandes écoles ou des concours de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière. Un objectif de forte professionnalisation est affiché, avec l'ambition de permettre à de futurs agents de la fonction publique, mais aussi à de futurs juristes d'entreprise, directeurs d'établissements et à de futurs avocats d'acquérir des compétences transversales et disciplinaires de haut niveau propres à favoriser l'acquisition d'un métier. A l'issue du master Droit Public, les futurs cadres sont en capacité de conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte la complexité d'une situation afin de proposer des solutions adaptées en respect des évolutions de la réglementation. La formation à la recherche reste un axe privilégié, des étudiants pouvant chaque année poursuivre leurs études en thèse au sein de l'école doctorale SSH.

En réponse aux observations du HCERES, notamment sur l'articulation peu convaincante des quatre parcours et la fragilité des effectifs en Droit et contentieux public, les choix suivants sont opérés :

- Maintenir la mention Droit public

Les mutualisations et complémentarités fructueuses entre les parcours justifient de ne pas les scinder par la création d'une ou plusieurs nouvelles mentions.

- Restructurer les 4 parcours en les ramenant à 3 (C3S, Droit et action publique locale, Droit et contentieux des contrats et des libertés)

Le choix de 3 parcours s'appuie sur les champs d'expertise et de compétences des enseignants-chercheurs et chercheurs des centres de recherche accueillant les juristes en droit public ainsi que sur les partenariats solides déjà noués avec le monde socio-professionnel. Ils prennent acte, en outre, des évolutions les plus récentes parcourant le droit public pour permettre aux futurs diplômés d'être un appui à l'innovation en contexte professionnel

Il s'agit d'offrir aux étudiants une formation généraliste qui tend à développer chez eux des qualités de synthèse et des capacités d'expertise juridique (donc une solide culture juridique). Le sens critique est valorisé en respect des principes éthiques et déontologiques au profit d'une capacité réflexive à saisir les évolutions politiques et juridiques. Cette compétence transversale à problématiser en autonomie en complément de compétences spécialisées permet l'élaboration de stratégies adaptées aux différents environnements professionnels.

Débouchés et perspectives d'insertion professionnelle

Par ailleurs, ces 3 parcours correspondent aux besoins du bassin d'emploi des Pays de l'Adour : des professionnels formés aux métiers du secteur sanitaire et social (directeurs d'établissements du secteur, cadres des organismes de sécurité sociale, chargé de mission etc., en partenariat avec l'IFCS, Institut de formation des cadres de santé), des collectivités publiques (DGS, juristes, chefs de services RH, finances, … etc.) et de leurs conseils (cabinets d'avocats, d'expertise, etc.), des entreprises publiques (juristes, consultants, responsables commande publique…) sans oublier les métiers « traditionnels » du droit (avocats, magistrats) et du droit public (magistrats administratifs, etc.). Ils ne négligent pas, pour autant, la recherche et permettent d'acquérir les outils scientifiques indispensables à la préparation d'une thèse de doctorat (en particulier le parcours DAC), autorisant également la réalisation d'une thèse financée notamment par des collectivités publiques ou des entreprises (thèse CIFRE). Sans négliger le droit public général et les politiques publiques, ces parcours proposent également une formation, plus spécialisée, notamment en matière d'action locale, sociale et sanitaire, de commande publique mais aussi de contentieux publics et comparés. Enfin, ces 3 parcours offrent des formations de troisième cycle de qualité aux étudiants locaux les plus modestes et professionnels du territoire qui n'ont pas les moyens de « s'expatrier ».

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

Non concerné.